



Procès-verbal
Le jeudi, 2 décembre 1999 - n° 72

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme Charest (Rimouski) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 199 Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Chevrette, ministre des Transports, dépose :

Un livre vert intitulé « La sécurité routière au Québec : un défi collectif ».
(Dépôt n° 771-19991202)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 188 du Règlement, M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement procède à des consultations générales sur le livre vert intitulé : « La sécurité routière au Québec : un défi collectif », à compter du mardi 1^{er} février 2000;

QUE les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 18 janvier 2000;

QUE le ministre des Transports soit membre de ladite Commission pour la durée de ce mandat.

2 décembre 1999

La motion est adoptée.

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 1^{er} décembre 1999, a tenu des consultations particulières et étudié en détail le projet de loi :

n° 84 Loi modifiant la Loi sur la Société des loteries du Québec.
Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 772-19991202)

Intervention portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu de M. Lelièvre (Gaspé) une demande d'intervention sur un fait personnel à la suite des propos tenus à son endroit par Mme Normandeau (Bonaventure) lors de la période des questions du 1^{er} décembre 1999.

M. le Président déclare cette demande recevable et, en conséquence, il accorde la parole à M. Lelièvre pour son intervention.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 2 décembre 1999, envoyée à Mme Nathalie Normandeau, députée de Bonaventure, par M. Gilles Daraiche, maire de Saint-François-de-Pabos, concernant une correction aux propos tenus par la députée.

(Dépôt n° 773-19991202)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le Président, M. Dupuis (Saint-Laurent) retire certains propos non parlementaires.

2 décembre 1999

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté, à la séance du 1er décembre 1999, sur la motion de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 81, Loi concernant le regroupement de la Municipalité de Mont-Tremblant, de la Ville de Saint-Jovite, de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de la Paroisse de Saint-Jovite.

(Vote n° 53 en annexe)

Pour: **62** Contre: **44** Abstention: **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 81 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 81 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

Motions sans préavis

M. Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec félicite les lauréats 1999 de l'Ordre du mérite agricole du Québec et qu'elle félicite aussi celles qui se sont vues décerner, par la Fédération des agricultrices du Québec, les titres d'Agricultrice de l'année, d'Agricultrice entrepreneure et de Jeune agricultrice de l'année 1999.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 54 en annexe)

Pour: **90** Contre: **0** Abstention: **0**

2 décembre 1999

M. Poulin (Beauce-Nord) présente une motion concernant une consultation publique élargie sur la gestion et l'administration d'Emploi-Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'aménagement du territoire procède à des consultations particulières sur le projet de loi n° 81, Loi concernant le regroupement de la Municipalité de Mont-Tremblant, de la Ville de Saint-Jovite, de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de la Paroisse de Saint-Jovite, le vendredi 3 décembre 1999 et à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :

- 11 h 00 à 11 h 15 Remarques préliminaires du gouvernement suivies de celles de l'opposition
- 11 h 15 à 12 h 00 Ville de Saint-Jovite
- 12 h 00 à 12 h 45 Municipalité de Mont-Tremblant
- 15 h 00 à 15 h 45 Paroisse de Saint-Jovite
- 15 h 45 à 16 h 30 Municipalité de Lac-Tremblant Nord
- 16 h 30 à 17 h 15 Municipalité régionale de comté des Laurentides
- 17 h 15 à 18 h 00 Centre local de développement des Laurentides
- 20 h 00 à 20 h 45 Association du Lac-Tremblant
- 20 h 45 à 21 h 30 Association pour la protection du Lac Maskinongé
- 21 h 30 à 22 h 15 Union des municipalités de banlieue sur l'île de Montréal
- 22 h 15 à 23 h 00 Ville de Rosemère
- 23 h 00 à 23 h 45 Chambre de commerce de Saint-Jovite et Bureau touristique du secteur de Saint-Jovite

2 décembre 1999

- 23 h 45 à 24 h 00 Remarques finales de l'opposition suivies de celles du gouvernement

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée des projets de loi n° 78, Loi modifiant de nouveau la Loi sur le développement de la région de la Baie James, et n° 67, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail en matière de disparités de traitement;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée des projets de loi n° 91, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement de certains projets, et n° 58, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives;

2 décembre 1999

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 82, Loi sur l'administration publique;

- la Commission des affaires sociales, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 83, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et d'autres dispositions législatives.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que le principe du projet de loi n° 95, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 95 est adopté.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 95 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 92, Loi sur le ministère des Finances.

Après débat, le rapport est adopté.

Motions du gouvernement

L'Assemblée reprend le débat sur la motion d'amendement de M. Charest, chef de l'opposition officielle, à la motion de M. Landry, ministre d'État à l'Économie et aux Finances.

2 décembre 1999

La motion de M. Landry, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement fédéral qu'il corrige le déséquilibre fiscal entre les provinces et le gouvernement fédéral en réduisant le niveau de ses impôts, en rétablissant dans le cadre du transfert canadien en matière de santé et des programmes sociaux (TCSPS) les transferts financiers aux provinces au niveau d'avant les coupures de 1994-1995, et en proposant un nouveau partage fiscal, notamment par un transfert de points d'impôt, qui respectera les responsabilités attribuées aux provinces par la constitution canadienne.

La motion d'amendement de M. Charest, chef de l'opposition officielle, se lit comme suit :

QUE la motion en discussion soit amendée :

- 1° en remplaçant les deux premières lignes de la motion ainsi que les mots « fédéral en réduisant le niveau de ses impôts » à la troisième ligne par « Que l'Assemblée nationale exige des gouvernements fédéral et provincial qu'ils corrigent le déséquilibre fiscal entre eux en réduisant maintenant le niveau de leurs impôts, »;
- 2° en ajoutant à la huitième ligne, après le mot « provinces », les mots « et au fédéral ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit :

QUE l'Assemblée nationale exige des gouvernements fédéral et provincial qu'ils corrigent le déséquilibre fiscal entre eux en réduisant maintenant le niveau de leurs impôts, en rétablissant dans le cadre du transfert canadien en matière de santé et des programmes sociaux (TCSPS) les transferts financiers aux provinces au niveau d'avant les coupures de 1994-1995, et en proposant un nouveau partage fiscal, notamment par un transfert de points d'impôt, qui respectera les responsabilités attribuées aux provinces et au fédéral par la constitution canadienne.

2 décembre 1999

À 12 h 59, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 03.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion d'amendement proposée par M. Charest, chef de l'opposition officielle, à la motion de M. Landry, ministre d'État à l'Économie et aux Finances.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné.

À 16 h 58, sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 3 décembre 1999, à 10 heures.

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

2 décembre 1999

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 81 :

(Vote n° 53)

POUR - 62

Arseneau	Brassard	Gendron	Paquin
Barbeau	Caron	Geoffrion	Paré
Baril	Charest	Harel	Payne
<i>(Arthabaska)</i>	<i>(Rimouski)</i>	Jolivet	Pelletier
Baril	Chevrette	Labbé	<i>(Abitibi-Est)</i>
<i>(Berthier)</i>	Cliche	Lachance	Perreault
Beaulne	Côté	Landry	Rioux
Beaumier	<i>(Dubuc)</i>	Laprise	Robert
Bédard	Côté	Leduc	Rochon
Bégin	<i>(La Peltrie)</i>	Léger	Signori
Bergeron	Cousineau	Lelièvre	Simard
Bertrand	Désilets	Lemieux	<i>(Montmorency)</i>
<i>(Portneuf)</i>	Deslières	Léonard	Simard
Blanchet	Dion	Létourneau	<i>(Richelieu)</i>
Boisclair	Dionne-Marsolais	Marois	St-André
Boucher	Doyer	Ménard	Trudel
Boulerice	Duguay	Morin	Vermette
Boulianne	Gagnon	Papineau	

CONTRE - 44

Beauchamp	Delisle	Lamoureux	Pelletier
Béchar	Després	Lamquin-Éthier	<i>(Chapleau)</i>
Bélanger	Dumont	Laporte	Poulin
Bergman	Dupuis	Leblanc	Tranchemontagne
Bordeleau	Fournier	Maciocia	Vallières
Brodeur	Gagnon-Tremblay	MacMillan	Whissell
Chagnon	Gautrin	Marcoux	Williams
Charest	Gauvin	Marsan	
<i>(Sherbrooke)</i>	Gobé	Middlemiss	
Chenail	Houda-Pepin	Mulcair	
Cholette	Jérôme-Forget	Normandeau	
Copeman	Kelley	Ouimet	
Cusano	Lafrenière	Paradis	

2 décembre 1999

Sur la motion sans préavis de M. Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

(Vote n° 54)

POUR - 90

Arseneau	Copeman	Jérôme-Forget	Paquin
Barbeau	Côté	Jolivet	Paradis
Beauchamp	(Dubuc)	Kelley	Payne
Beaulne	Côté	Labbé	Pelletier
Béchar	(La Peltrie)	Lachance	(Abitibi-Est)
Bédard	Cousineau	Lafrenière	Pelletier
Bégin	Cusano	Lamoureux	(Chapleau)
Bélanger	Delisle	Lamquin-Éthier	Poulin
Bergeron	Désilets	Landry	Rioux
Bergman	Deslières	Laporte	Robert
Bertrand	Després	Laprise	Rochon
(Portneuf)	Dion	Leblanc	Signori
Blanchet	Dionne-Marsolais	Leduc	Simard
Boisclair	Doyer	Léger	(Richelieu)
Bordeleau	Duguay	Lelièvre	Simard
Boucher	Dupuis	Létourneau	(Montmorency)
Boulerice	Fournier	Maciocia	St-André
Boulianne	Gagnon	MacMillan	Tranchemontagne
Brassard	Gautrin	Marcoux	Trudel
Brodeur	Gauvin	Marsan	Vallières
Caron	Gendron	Morin	Vermette
Carrier-Perreault	Geoffrion	Mulcair	Williams
Chagnon	Gobé	Normandeau	
Cholette	Harel	Ouimet	
Cliche	Houda-Pepin	Papineau	